



## Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 12 septembre 2022 à 18 h 30

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, Joseph AFRIBO, s'est réuni dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Rethel.

Date de convocation : 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 28 (23 présents et 5 pouvoirs)

### **PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM Michel-STEIGNON Pierrette-DEMENGOT Patrick-GRENIER Christophe-TRUCHASSOU Georgette- DAPREMONT Jean-Charles-THOMAS Marie José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-RICHARD Francine-BALDO Pascal-CHEVALLOT BEROUX Thierry- BINET Stéphane-DEVIE Rachel - MERCIER Michel-DERIS Mathieu-DELAPLACE Matthieu-AVERLY Renaud-VUARNESON Michel -BRUNIN Laurence -BOCAHUT Laurie

### **ABSENTS OU EXCUSES :**

Mme MERIEUX Karine (pouvoir à Mme BOCAHUT Laurie)  
M POLLET Frédéric (pouvoir à Mme STEIGNON Pierrette)  
M ULPAT Éric (pouvoir à M VUARNESON Michel)  
M. DUPONT Franck (pouvoir à Mme TRUCHASSOU Georgette)  
Mme LÉCAILLE Brigitte (pouvoir à M. AFRIBO Joseph)  
Mme PERARD Stéphanie

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. DERIS Mathieu

### **Délibération n° 57/2022 : Enfouissement des réseaux rue Jean-Baptiste Clément - Signature d'une convention avec la FDEA**

Le Conseil, par 22 voix pour, 0 contre, 6 abstentions (Mmes BRUNIN Laurence, BOCAHUT Laurie – MM AVERLY Renaud et VUARNESON Michel – Mme MERIEUX Karine et M. ULPAT Éric ayant donné pouvoir),

APPROUVE la réalisation de la dissimulation des réseaux aériens de la rue Jean-Baptiste Clément,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la FDEA,  
DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits au budget,

### **Délibération n° 58/2022 : Convention avec GRDF pour les travaux du quartier de la Pertinguette**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PREND ACTE de la signature, par Monsieur le Maire, en vertu de ses délégations, d'une convention avec GRDF pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Pertinguette,

**Délibération n° 59/2022 : Réaménagement de la traversée urbaine - Réalisation d'un plan de circulation - Signature d'une convention d'accompagnement avec le CEREMA**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'accompagnement avec le CEREMA afin de bénéficier d'une prestation gratuite dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée urbaine de Rethel et la réalisation d'un plan de circulation,

**Délibération n° 60/2022 : Convention relative à la répartition de l'entretien et de l'exploitation sur le domaine public routier national de l'éclairage public – Giratoire Acy-Romance / Sault-les-Rethel**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la répartition de l'entretien et de l'exploitation sur le domaine public routier national de l'éclairage public du giratoire d'Acy-Romance/Sault-les-Rethel établie entre l'Etat et les communes de Rethel, Sault-les-Rethel et Acy-Romance,

**Délibération n° 61/2022 : Réhabilitation de la friche SMURFIT KAPPA - Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est pour la réalisation d'études portant sur la réhabilitation de la friche SMURFIT-KAPPA,  
DIT que les crédits seront inscrits au budget,

**Délibération n° 62/2022 : Ouverture de deux postes d'adjoint technique territorial**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ADOPTE le tableau des effectifs actualisé,

DECIDE d'ouvrir, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, deux postes permanents à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial,

PRECISE que les agents seront rémunérés sur la base de rémunération du grade précité et pourront prétendre aux différentes primes et indemnités relatives à ce grade et cadre d'emplois mis en place dans la collectivité,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents nommés dans ces postes ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget de l'exercice 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet,

**Délibération n° 63/2022 : Fixation du loyer – Maison sise 4 rue de l'Agriculture**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

FIXE le montant du loyer de la maison située au 4 rue de l'Agriculture à 600 € par mois,

PRECISE que le montant du loyer sera indexé selon l'indice INSEE de référence des loyers IRL,

**Délibération n° 64/2022 : Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour des prestations de restauration/ débit de boissons à L'Atmosphère durant la saison culturelle 2022 - 2023**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ACCEPTE le lancement d'une consultation afin de sélectionner un prestataire chargé d'assurer la tenue d'un débit de boissons et de restauration dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 à la salle de spectacles "L'Atmosphère",

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette consultation, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer la convention d'occupation de domaine public à intervenir,

**Délibération n° 65/2022 : Concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires ou non publicitaires**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APPROUVE le choix d'un mode de gestion selon la forme d'une concession simplifiée ouverte pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires ou non publicitaires,  
 APPROUVE la durée de concession fixée à 12 ans à compter de la date de sa notification au concessionnaire, afin d'assurer au prestataire qui sera sélectionné l'amortissement des investissements qu'il aura consenti,  
 APPROUVE les caractéristiques principales des prestations attendues telles que définies dans le rapport de principe,  
 CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite de la procédure de concession de services et à lancer l'avis d'appel public à la concurrence tel que défini dans l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,  
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure,

**Délibération n° 66/2022 : Admission en non-valeur**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
 ACCEPTE d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes :  
 - Budget général : 1 542,00 €  
 - Budget location : 5 146,12 €  
 DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus aux budgets de l'exercice en cours,

**Délibération n° 67/2022 : Décision modificative**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
 ADOPTE la décision modificative suivante :

DM SEPTEMBRE - BUDGET GENERAL				
- €				
INVESTISSEMENT				
	Au budget avant DM	DEPENSES	RECETTES	au budget après DM
2151-822-101021 - PASSERELLES	1 741 697,28 €	390 000,00 €	- €	2 131 697,28 €
1341 - 822 - 101021 - PASSERELLES	400 000,00 €		1 020 000,00 €	1 420 000,00 €
<b>101021 - Opération Création de 4 passerelles</b>		<b>390 000,00 €</b>	<b>1 020 000,00 €</b>	
21318- 823 - 101027 - B030	110 000,00 €	- 25 000,00 €	- €	85 000,00 €
<b>101027 - Opération Réhabilitation du Belvédère</b>		<b>- 25 000,00 €</b>	<b>- €</b>	
21318 - 822 - 101029 - B011	90 000,00 €	5 000,00 €		95 000,00 €
<b>101029 - Opération Jardins Publics - Création d'un fontaine</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	
2151 - 822 - 101037 - VOIRIE	97 000,00 €	- 50 000,00 €	- €	47 000,00 €
<b>101037 - Opération Travaux Sécurité Routière</b>		<b>- 50 000,00 €</b>	<b>- €</b>	
21534 - 814 - 1013100 - ECPUB - Sécurité Rue JB Clément	245 909,48 €	70 000,00 €	- €	315 909,48 €
<b>1013100 - Opération Eclairage public</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>- €</b>	
1641- Emprunt sur FCTVA sur opération Passerelle	285 708,02 €	- €	63 975,60 €	349 683,62 €
1641- Emprunt MLT sur solde opération passerelle	1 055 989,26 €		- 693 975,60 €	362 013,66 €
<b>Emprunts</b>		<b>- €</b>	<b>- 630 000,00 €</b>	
		<b>390 000,00 €</b>	<b>390 000,00 €</b>	
- €				
	<b>Avant DM</b>		<b>Après DM</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	8 161 990,33 €	8 841 834,90 €	8 161 990,33 €	8 841 834,90 €
		679 844,57 €		679 844,57 €
<b>Investissement</b>	14 191 969,70 €	14 192 508,70 €	14 581 969,70 €	14 582 508,70 €
		539,00 €		539,00 €

**Délibération n°68/2022 : Fixation du loyer – Ancien Bar « Le Jovet »**

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

FIXE le montant du loyer de l'ancien bar « Le Jovet » situé rue Louis Jovet à Reithel à 990 € par mois au lieu de 1400 € initialement prévu attendu que le porteur de projet ne pourra pas bénéficier de l'activité tabac  
PRECISE que les modalités de révisions du loyer seront prévues dans le bail à venir,

Pour publication, à Reithel le **11 4 SEP. 2022**

Le Maire

Joseph AFRIBO



Ces délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville – Place de la République- 08300 RETHEL.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

L'intéressé qui désire contester l'une des présentes décisions, peut saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois de la date d'accomplissement de la dernière de ces deux formalités légales : 1) transmission au contrôle de légalité 2) publication. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux, lequel prolonge le délai de recours contentieux qui peut alors être engagé dans le délai de deux mois à compter de la date de rejet du recours gracieux. Le défaut de notification d'une décision dans les deux mois suivant l'introduction d'un recours contentieux à la fois contre le rejet tacite de son recours administratif et contre la décision implicitement confirmée, devant le tribunal administratif, dans les deux mois suivant l'expiration du délai de deux mois.